

SOCIÉTÉ DES IMPRIMERIES ET LIBRAIRIES INDOCHINOISES (HIPPOLYTE ARDIN)(SILI), Saïgon

Affaire longtemps dirigée par Claude Ardin (1864-1928), également planteur d'hévéas, membre de la CCI de Saïgon, délégué de celle-ci au conseil colonial de Cochinchine, juge au tribunal de commerce, etc.

Poursuivie par son fils Hippolyte, éditeur du quotidien radical et radical-socialiste *Saïgon Républicain* (1924-1930), candidat malheureux aux législatives contre Ernest Outrey (1928), adjoint au maire de Saïgon (1929-1931), membre, puis président du Conseil colonial et de la CCI, chevalier de la Légion d'honneur (1938).

NOS COMPATRIOTES ¹
(*Le Moniteur viennois*, 2 novembre 1907)

M. Hippolyte Ardin, fils de notre estimé compatriote et collègue, M. [Claude] Ardin, directeur de l'Imprimerie nationale [*sic : commerciale*] de Saïgon, vient de subir avec succès les examens du baccalauréat latin-sciences, 1^{re} partie.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 341)

LIBRAIRIE ET PAPETERIE COMMERCIALES

Ancienne Maison REY, CURIOL & C^{ie}

et J. BRUNET

Marcellin REY

SAIGON — Rues Catinat et d'Ormay — SAIGON

IMPRIMÉS ET REGISTRES POUR L'ADMINISTRATION ET LE COMMERCE

Travaux en Quóc-ngu, Chinois & Khmer

Timbres cuivre et caoutchouc — Reliure — Papier en Gros

LIBRAIRIE ET PAPETERIE COMMERCIALES

Ancienne maison REY, CURIOL & C^{ie}

et J. BRUNET

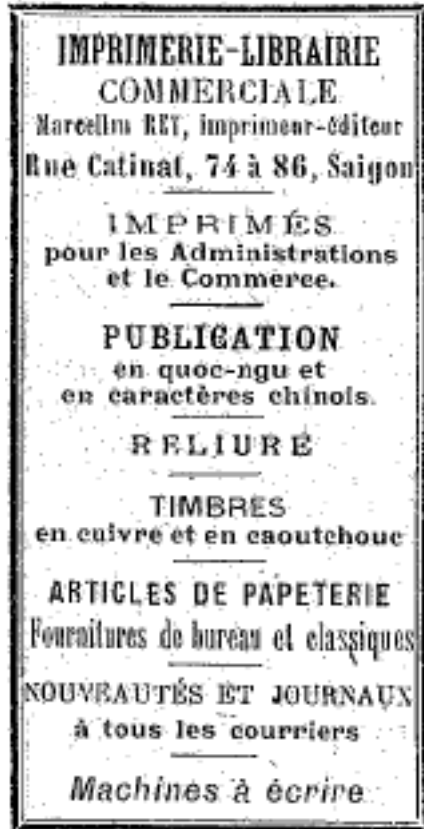
SAIGON — Rues Catinat et d'Ormay — SAIGON

IMPRIMÉS ET REGISTRES POUR L'ADMINISTRATION ET LE COMMERCE

¹ Article communiqué par Alain Warmé.

Travaux en quoc-ngu, chinois et khmer
Timbres cuivre et caoutchouc — Reliure — Papier en gros.

Saïgon
IMPRIMEURS
(*Annuaire général de l'Indochine*, 1911, p. 604)



COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 21 juillet 1914)

Les élections pour le renouvellement partiel du Conseil colonial de la Cochinchine se sont terminées sans incident par un scrutin de ballottage.

Les trois élus sont, par ordre, MM. [Claude] Ardin, imprimeur ; Mayer, planteur ; Maurel, avocat.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE COMMERCIALE
(Ancienne maison Marcellin Rey)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 144)

74-86, rue Catinat, SAÏGON
MM. C[laude] ARDIN, propriétaire ;
H[ippolyte] ARDIN fils, fondé de pouvoirs ;

GUILLERMIN, RIMBAULT, SINDATRY, protes-correcteurs ;
SERRÉ, LEFORT, M^{lle} JUGANT, libraires ;
MM. MICHEL et DELACROIX, caissiers.

Saïgon
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 117)

Idem 1915, moins GUILLERMIN.

Saïgon
ARDIN (C.)
Imprimerie-librairie commerciale
74-86, rue Catinat
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 133)

MM. C. ARDIN, administrateur délégué ;
TESTELIN, directeur commercial ;
POLICARD, directeur technique ;
JOSEPH Delacroix, caissier ;
SINDATRY, prote correcteur ;
Louis Delacroix, commis librairie ;
LEFORT, commis librairie ;
M^{lle} FOULON,
M^{me} ALGIATTI, dactylo.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 décembre 1922)

Adjudication. — Jeudi matin a eu lieu aux Postes et Télégraphes simultanément à Hanoï et à Saïgon, une adjudication pour la fourniture de registres et imprimés nécessaires aux services des Postes et Télégraphes pendant l'année 1923.

L'importance approximative du marché était de 200.000 fr. 00.

Résultats : Saïgon : Imprimerie librairie commerciale (ancienne maison Ardin),
165.862 fr. 90

Hanoï : M. Lê-van-Phuc, 250.786 fr. 00

Imprimerie d'Extrême-Orient, 145.244 fr. 90

Ce dernier a été déclaré adjudicataire provisoire.

Liste générale des membres de la [Société des études indochinoises](#)
(*Bulletin*, 1923, p. 143-149)

MEMBRES TITULAIRES

Ardin (Claude-Jean)[1864-1928], palmes acad., imprimeur-éditeur à Saïgon
Ardin (Hippolyte)[fils de Claude], imprimeur-libraire à Saïgon

Publicité

(Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc, 12 décembre 1923, p. 92)

Ne vous laissez pas tromper par des annonces fallacieuses !
Si vous désirez réellement UN TRAVAIL SOIGNÉ,
adressez-vous à un imprimeur de métier
L'IMPRIMERIE COMMERCIALE C. ARDIN
Maison fondée en 1868
ATELIER DES MAÎTRES-IMPRIMEURS
EST LA SEULE QUI PUISSE VOUS DONNER SATISFACTION
32 MACHINES MODERNES
Rues Catinat et d'Ormay -:- SAIGON
44, rue de Lisbonne -:- PARIS
LIBRAIRIE-PAPETERIE

1924-1930 : ÉDITION DU QUOTIDIEN *SAÏGON RÉPUBLICAIN*
(RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE).

1927 : CRÉATION D'UNE *PLANTATION DE CAOUTCHOUC*

NÉCROLOGIE

Alphonse-Eugène Policard
(*L'Écho annamite*, 21 juillet 1926)

Nous avons la douleur d'annoncer le décès, survenu à Saigon, le 11 courant, dans sa 42^e année, de M. Alphonse-Eugène Policard, fondé de pouvoirs de l'Imprimerie C. Ardin.

Ses obsèques auront lieu jeudi 22 juillet, à 7 heures du matin.

A tous ceux que ce deuil afflige et au personnel de l'Imprimerie commerciale, *l'Écho annamite* présente ces sincères condoléances.

NÉCROLOGIE

Alphonse-Eugène Policard
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1926)

M. Alphonse Policard, fondé de pouvoirs de l'imprimerie Ardin, est mort le 20 juillet, à l'âge de 42 ans. Il était arrivé en Cochinchine en 1904 et était entré en 1906 à la maison Ardin. De 1917 à 1920, il avait été à la maison Portail*.

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 octobre 1927)

La Société des Imprimeries et librairies indochinoises a réduit son capital de 850.000 à 750.000 francs en remboursant 200 actions tirées au sort.

NÉCROLOGIE

M. Claude Ardin est mort
(L'Écho annamite, 12 avril 1928)

Nous apprenons avec peine le décès, survenu à Paris, le mardi 10 avril courant, de M. Claude Ardin, imprimeur-éditeur, ancien membre du Conseil colonial de Cochinchine et de la chambre de commerce de Saigon, père de M. Hippolyte Ardin, directeur-proprétaire de l'Imprimerie Commerciale et du journal *Saïgon Républicain*, actuellement candidat radical-socialiste et de défense des intérêts cochinchinois aux prochaines élections législatives de Cochinchine.

Le défunt était âgé de soixante-cinq ans.

Ses obsèques ont eu lieu au cimetière de Bagneux.

En cette douloureuse circonstance, nous présentons nos sincères condoléances à tous ceux que ce deuil afflige, et en particulier à notre confrère H. Ardin, que la triste nouvelle a surpris en pleine lutte électorale.

NÉCROLOGIE

(L'Écho annamite, 13 avril 1928)

Madame Veuve C. Ardin ;

Madame et Monsieur H[ippolyte] Ardin ;

Madame [Gabrielle Ardin] et Monsieur A[ndré] Kropff ², et leurs enfants ;

Madame Veuve G. Marcelet ;

Mademoiselle Louise Saintot ;

Les familles Ardin, Marcelet, Serré,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver eu la personne de

Claude ARDIN,
imprimeur-éditeur,

ancien membre du Conseil colonial de Cochinchine,
ancien membre de la Chambre de commerce de Saigon,
ancien juge du tribunal de commerce de Saigon,

décédé à Paris, le mardi 10 avril 1928, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière de Bagneux.

Exposition vente des travaux d'art de l'École de Biênhoà
Manifestations à Saigon

² André Kropff, marié à Gabrielle Ardin, sœur d'Hippolyte. Fondateur à Saigon d'une entreprise du bâtiment rachetée en 1927 par la SFDTF, puis cheville ouvrière de la Cie Immobilière et foncière France-Indochine (CIFFIC).

(*Les Annales coloniales*, 28 juillet 1928)

L'école d'art indigène de Biênhoà, qui fabrique, avec des moyens rudimentaires, de jolies poteries aux nuances variées et des statuettes et objets de bronze parfaitement patinés, a exposé dans une des vitrines de l'Imprimerie Ardin, gracieusement mise à la disposition de l'École d'Art, tout un choix de petits chefs d'œuvre cuits ou fondus à Biênhoà par les jeunes élèves indigènes de cet établissement, sous la direction de leurs maîtres français. Les Saïgonnais et leurs hôtes de passage ont donc pu acquérir et emporter sur le champ les poteries ou les bronzes qui auront pu leur plaire.

Saïgon

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1928)

La mort de M^{lle} Laurance Jugant. — Dans la nuit, M^{lle} Laurance Jugant a rendu le dernier soupir en son domicile, rue Richaud. Depuis huit jours, elle était perdue et attendait elle-même sans chagrin le dernier moment. M^{lle} Jugant, se sentant mourir, avait demandé à voir M. Ardin et ses anciens collègues de la librairie pour leur faire ses adieux.

Profondément catholique, très croyante, elle espérait en la vie future une récompense de son honnêteté, des souffrances qu'elle avait subies durant sa vie. « Dieu aura pitié de moi », disait-elle.

Munie des derniers sacrements, M^{lle} Laurence Jugant est morte doucement. Elle a pris congé de la vie simplement comme on quitte un lieu de douleur pour aller vers le repos.

MARCHÉS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1928)

Le marché passé le 24 novembre 1927 avec la Société des imprimeries et librairies indochinoises pour la fourniture des imprimés et registres nécessaires en 1928 aux Douanes et Régies a été résilié et le cautionnement confisqué.

1928 (novembre) : co-fondateur de la [Société cochinchinoise immobilière](#) (SACI)

Imprimeries et librairies indochinoises

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mars 1929)

La Sté des imprimeries et librairies indochinoises (H[ippolyte] Ardin) vient de porter son capital à 3.500.000 fr. en actions de 100 fr., dont 7.500 de la catégorie A et 27.500 de la catégorie B. On parle de la prochaine introduction sur le marché de Paris des actions B et des 5.000 parts créées précédemment. Le bilan du dernier exercice fait ressortir la situation prospère de la société : les réserves et le matériel dépassent le montant du capital social.

Boscot, sous-off et assassin ? par Jean-Paul Sker
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 mars 1930)

[...] Le livre est agréable à lire parce qu'il est bien écrit, surtout parce qu'il est excellemment imprimé par la Société d'imprimeries et librairies indochinoises, raison sociale, à notre avis illicite, qui désigne l'ancienne librairie C. Ardin, et dont le directeur technique est M. Bourquin, ce qui explique l'excellence de l'impression et de la présentation.

Ce qui est illicite, c'est ceci. En bon français, Société d'imprimeries et librairies indochinoises, cela signifie, que cette société englobe toutes les imprimeries et librairies d'Indochine.

Or ceci est faux, beaucoup de librairies et imprimeries n'en font pas partie et seraient en droit de protester. Il faudrait supprimer une lettre, écrire « de » au lieu de « des » et la raison sociale, Société d'imprimeries et librairies indochinoises, serait parfaitement licite.

Nouvelles publications
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

Sont autorisées les publications suivantes :

Studio, revue mensuelle, le *Populaire d'Indochine*, hebdomadaire du dimanche.

Studio est une revue imprimée avec goût par la S. I. L. I. ; le *Populaire*, plus modeste, sera présenté en journal de petit format et son prix sera de cinq cents.

Studio est dirigé par M. Gastaldy, photographe d'art ; il sera encyclopédique. Le *Populaire* qui sera, comme son indique, le journal de tout le monde, est l'œuvre de notre confrère Bonvicini.

Une belle édition des « Asservis », de J. Ponty.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 août 1931)

On se souvient des tribulations de cet ouvrage. LES ASSERVIS, pièce indochinoise, due à la plume de M. Jacques Ponty (l'auteur de la MAÎTRESSE SAUVAGE, actuellement directeur de la revue INDOCHINE, à Saigon) devaient être « créés » à Hanoï et Haïphong par la troupe de M. Claude Bourrin, au cours de la saison théâtrale 1929-1930 ; en raison du caractère de cette comédie, où M. Ponty examine la question de l'opium en toute impartialité, les Autorités interdirent l'ouvrage, et c'est à ses risques et périls que l'auteur fit représenter son œuvre, après la saison théâtrale dans la salle de l' « [Eden Cinéma](#) » [à Saïgon] où elle eut un grand succès.

M. Jacques Ponty, sollicité de toute part depuis lors par tous ceux qui n'avaient pu assister à cette représentation sur invitations, décida de procéder à l'édition des ASSERVIS et confia son manuscrit au maître-imprimeur Bourquin.

L'ouvrage vient de sortir, luxueusement présenté. C'est un volume de 125 pages sur papier pur bambou de Dap-cau, et orné de dessins de Maurice Regud, tirés en sépia.

À Saïgon, les 200 premiers exemplaires de luxe (330 exemplaires) ayant été enlevés, l'éditeur a mis en réserve jusqu'au 15 août 1931, 50 exemplaires des ASSERVIS destinés aux bibliophiles-du Tonkin et de l'Annam.

S'adresser avant le 15 août à M. LE DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES IMPRIMERIES ET LIBRAIRIES INDOCHINOISES, RUE CATINAT, SAIGON.

- « Les Asservis ». comédie en 3 actes de Jacques Ponty — 1 vol.
Edition de luxe : 5 \$ — De grand luxe : 10 \$ — S.I.L.I. éditeur Saïgon.
-

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1931)

La grève de l'Imprimerie Ardin. — La grève qui s'est déclarée lundi à l'imprimerie Ardin, à la suite d'une menace de réduction des salaires, continue. Seuls, poursuivent leur travail les typos payés à la tâche et ce sont les Européens eux-mêmes qui, s'improvisant margeurs, assurent la marche des machines. La Direction aurait demandé à l'Imprimerie d'Extrême-Orient, d'Hanoï, l'envoi d'équipes tonkinoises pour remplacer les grévistes.

Par ailleurs, il se confirme que quelques ouvriers de l'Imprimerie Portail* se seraient solidarisés avec leurs camarades grévistes de la S. I. L. I.

Saïgon : La grève de l'Imprimerie Ardin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 novembre 1931)

.....
N.D.L.R. — Manifestation assez naturelle à une époque de baisse du coût de la vie. Chacun veut bien profiter de la baisse mais personne n'y veut contribuer, et cependant il n'y a baisse générale qu'à ce prix. Et ceux qui refusent une réduction de leurs revenus n'avouent pas qu'ils paient beaucoup de choses moins cher.

ADJUDICATIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

M. Ngo Tu Ha a été déclaré adjudicataire des imprimés de grande consommation pour 3.524 piastres (Portail 6.502 p., Ardin 6.470, Aspar 5.898, Ideo 4.455).

Adjudications
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1934)

Samedi, 24 novembre 1934, à 8 h., a eu lieu à la Direction des Finances à Hanoï (secrétariat) l'adjudication pour la fourniture des registres, cartonnages divers et imprimés nécessaires pendant l'année 1935 aux divers services généraux du Gouvernement Général de l'Indochine autres que les Services des Trésoreries.

Voici les résultats adjudicataires provisoires : 1^{er} lot : M. Le-van-tan ; 2^e lot : M. Le-v-Phuc ; 3^e lot : M. Tran-dinh Phung ; 4^e lot : L'Imprimerie Minh-Sang ; 5^e lot : Ngo-tu Ha ; 6^e lot : L'Imprimerie Minh-Sang ; 7^e lot : M. Trinh-van Bich ; 8^e lot, 9^e lot et 10^e lot : M. Nguyễn-huu-Nhu et Cie ; 11^e lot : M. Trinh van-Bích ; 12^e lot : M. Nguyễn huu-Nhu et Cie ; 13^e lot : L'Imprimerie d'Extrême Orient ; 14^e lot : M. Nguyễn-huu-Nhu et Cie ;

15^e et 16^e lot : M. Le-van-Tan ; 17^e, 18^e lot ; M. Mywa ; 19^e lot : M. Ardin ; 20^e lot
M. Portail ; 21^e lot : M. Ngo-tu Ha ; 22^e lot, 23^e lot : M. Ardin ; 24^e lot : M. Ngo-tu-Ha.

Hippolyte ARDIN,
président de la [chambre de commerce de Saïgon](#)

AVIS DE DÉCÈS
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 16 janvier 1937)

M^{me} et M. André Kropff ;
M. Georges Kropff ;
M^{lle} Jacqueline Kropff ;
M^{me} Veuve Kropff ;
M^{me} Veuve C. Ardin ;
M^{me} et M. Hippolyte Ardin,
ont la douleur, de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la
personne de

M. Raymond KROPFF,
ingénieur

leur fils, frère, petit-fils et neveu, décédé à Paris le 12 janvier 1937, dans sa vingt-
sixième année.

*
* *

C'est un bien grand malheur qui vient de s'abattre sur une ancienne famille
cochinchinoise.

M. André Kropff, qui a épousé la sœur de notre ami M. H[ippolyte] Ardin, président
de la chambre de commerce de Saïgon, a été, pendant vingt ans, un Saïgonnais de
premier plan. Beaucoup d'entre nous ont connu leurs beaux enfants. L'aîné, qui vient
de mourir, était un bel athlète comme l'avait été son père, vers 1900, lorsqu'il raflait la
plupart des prix de cross-country dans la région parisienne.

Nous adressons à l'ami Kropff, à la pauvre mère et à notre ami Ardin, nos bien
sincères condoléances.

L'ANNAM DE DEMAIN

UNE BELLE PAGE
DE L'HISTOIRE
DU RAPPROCHEMENT FRANCO-ANNAMITE
par Hippolyte LE BRETON
(*La Dépêche coloniale*, 9 janvier 1937)

Un événement d'une portée considérable vient de se produire en Cochinchine. C'est
la meilleure réponse à faire à ceux qui affirment que les Annamites parviendront à nous

chasser de l'Indochine parce que notre politique est libérale à l'excès, disent-ils. Cet événement prouve au contraire que la liberté dans l'ordre, le droit dans le devoir, ne sont pas générateurs de révolutions violentes. Il prouve enfin que la raison n'est pas toujours défaillante chez ceux que l'on appelle des agitateurs.

Cet événement sensationnel fut l'élection à la présidence du conseil colonial à Saïgon.

Le décret du 1^{er} septembre 1936, dû à la grande générosité d'âme du Président de la République et du ministre des Colonies, il importe de le souligner, a accordé à la représentation annamite le droit d'accès à la présidence. Le décret jeta l'inquiétude dans certains esprits. Pour comprendre cette émotion, il faut savoir que le conseil colonial est composé, depuis un acte de libéralisme du regretté gouverneur général Maurice Long, de 12 membres français et 12 membres annamites, parmi lesquels, je dois le faire remarquer, on compte une élite formée à nos grandes écoles de la métropole. Avec l'appoint assuré de quelques Français, c'était de toute certitude un Annamite qui devait être élu président. Il n'en fut pas ainsi grâce à l'esprit de concorde qui anima tous les membres du conseil colonial. Avant le vote, M. Bui-Quang-Chiêu tint à faire la déclaration suivante :

« Nous ne voulons pas (nous, Annamites) qu'à la suite de l'octroi d'une mesure libérale par le gouvernement français, il puisse s'élever entre la représentation annamite et française le moindre malentendu. C'est pour cela nous avons estimé que pour cette année, un candidat français devait être élu.

On passa au vote. M. Hippolyte Ardin, président de la chambre de commerce, est élu président par 19 voix, contre 2 à M. Bataille, 2 bulletins et 1 abstention. M. Ardin n'a pas voté. M. Le-Quang-Liem fut élu à vice-présidence par 23 voix et 1 abstention. Le lecteur ne manquera pas d'observer la belle signification des chiffres, en ce qui concerne la réalité du rapprochement franco-annamite.

Le nouveau président donna alors lecture d'un magistral discours dont j'extraits les passages suivants :

« Mes remerciements s'adresseront particulièrement à nos collègues de la représentation annamite, qui, en votant pour un président français, et bien que le décret du 1^{er} septembre dernier leur ait donné le droit d'accès à la présidence, ont fait preuve à l'égard de la nation protectrice d'une confiance déférente qui réduira à néant les craintes que des esprits timorés ou rétrogrades avaient pu concevoir.

» En portant sur mon nom vos suffrages, vous avez, les uns et les autres, affirmé votre volonté bien arrêtée de collaboration entre Français et Annamites dont mes amis et moi-même ne nous sommes jamais départis. Votre vote, Messieurs, dépasse ma personne ; il a une signification plus forte et plus haute : par delà les mers, il va porter au Gouvernement de la République l'assurance que, dès maintenant, Français et Annamites, unis par un même amour de la France, vont travailler d'un même cœur, d'un même élan à la grandeur et à la prospérité de leur pays.

» Certes, dans le passé, nous avons eu des heurts, et nous ne nous sommes pas toujours parfaitement entendus. Il ne faut nous souvenir de ce passé que pour faire ensemble le serment d'abjurer tout orgueil de race, de défiance.

» À ceux qui, inquiets de la politique libérale de la France, appréhendent l'avenir, je dirai qu'il n'est dans le pouvoir de personne au monde d'arrêter l'évolution d'un peuple. L'évolution du peuple annamite est inéluctable : elle s'accomplira avec nous Français ou contre nous. Je suis de ceux qui pensent — et je suis certain que tous ici vous avez le même sentiment — que, pour la prospérité et l'avenir de l'Indochine, elle doit se faire avec nous.

» Et pour terminer, je dirai aux fauteurs de troubles, aux semeurs de discordes, de quelque côté qu'ils soient, que, tous ici au conseil colonial, nous sommes décidés à apporter au Gouvernement de la République tout notre concours pour lui permettre de

défendre l'œuvre commune et d'assurer, dans le calme et la paix, la réalisation des aspirations légitimes des Français et des Annamites d'Indochine... »

Il me faut maintenant tracer à grands traits le portrait de celui qui vient d'être appelé pour la seconde fois à la présidence du Conseil colonial car cela aidera à mieux comprendre le geste symbolique accompli par des collègues M. Hippolyte Ardin est un enfant de la colonie; il est né à Saïgon, qu'il n'a jamais quitté que par intervalles très rares et très courts. Il a hérité de son père « Les Éditions d'Extrême-Asie ». [Il parle couramment la langue annamite et sait penser en Annamite lorsque les circonstances l'exigent.](#) C'est dire qu'il a une connaissance approfondie et intelligente des choses et hommes de Cochinchine.

« À vivre, a-t-il précisé après son élection, en étroit contact avec les populations indigènes et métropolitaines, j'ai acquis la conviction qu'une harmonie parfaite est possible à la condition expresse que chacun, Annamite ou Français, sache écarter avec vigueur des préjugés ridicules, résultat d'une paresse orgueilleuse à ne pas comprendre et respecter la mentalité propre à chaque peuple. Il faut permettre aux Annamites une légitime fierté et reconnaître à l'Annam le chemin parcouru vers l'état de nation moderne, aider à l'évolution en dotant l'indigène de moyens de travail et d'une conscience d'homme, voilà les éléments certainement efficaces de l'harmonie nécessaire entre les Français et les Annamites. »

M. Ardin est « riche » de l'amitié et de la confiance de tous, Annamites et Français. Ce n'est pas un mince appui.

De retour en Cochinchine peu après les élections, le gouverneur Pagès a prononcé un discours à la séance plénière du conseil colonial, dans lequel il a dit notamment, en s'adressant à la représentation annamite : « Soyez des hommes politiques scrupuleux et compétents, pères et mères modernes du peuple. »

Père et Mère du peuple, tel est le beau titre par lequel l'ancienne philosophie sino-annamite a consacré le rôle difficile que les mandarins devaient remplir dans l'État. Il était nécessaire de préciser le sens à attacher à cette expression.

Abordant ensuite la question des assemblées élues, le gouverneur Pagès a magnifié le geste de courtoisie qu'est l'élection d'un Français à la présidence du Conseil colonial car elle peut faire bien augurer de la profondeur de la collaboration des deux représentations, française et annamite.

Aujourd'hui, après bien des heurts qu'il serait coupable de nier, les Annamites ont placé leur confiance en bien des Français, ceux qui ont su les comprendre et les aimer.

Pour traduire par un seul mot l'événement sensationnel que furent les élections à la présidence et à la vice-présidence du conseil colonial, à Saïgon, et qui annonce l'Annam de demain placé sous le signe de la concorde, je ne trouve qu'un seul mot : *Confiance*.

Entre le pessimisme alarmiste et l'optimisme béat, il est un juste milieu.

H. LE BRETON.

COCHINCHINE

M. Ardin, chevalier de la Légion d'honneur
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 17 avril 1938)

Dans notre numéro dernier, et dans nos radios, nous avons annoncé, les premiers, la nomination de M. H[ippolyte] Ardin au titre de chevalier de la Légion d'honneur.

Il nous est agréable de revenir sur cette nomination qui échoit à un ancien Saïgonnais, commerçant, planteur, industriel, président de la chambre de commerce, président du conseil colonial, très estimé de la population travailleuse, digne fils de son père que nous avons bien connu et qui avait, lui aussi, la sympathie de nos concitoyens.

Nos bien sincères compliments au nouveau légionnaire.

Un Viennois en Indochine ³
(*Le Moniteur viennois*, 27 janvier 1940)

Les journaux d'Hanoï apportent la nouvelle de l'élection, comme président du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, de notre compatriote et ami Hippolyte Ardin, fils de feu M. Ardin, qui fut imprimeur à Vienne, ancien élève de l'institution Robin.

Son élection à la présidence de la Haute-Assemblée qui dirige les affaires économiques de l'Indochine, prouve que sa compétence, son dévouement à la chose publique et son patriotisme sont hautement reconnus et appréciés dans toute notre grande colonie d'Extrême-Orient, qui attend de lui de nouveaux et éminents services.

M. Hippolyte Ardin est également président de la chambre de commerce de Saïgon et du conseil colonial de la Cochinchine.

LES GRANDES ASSEMBLÉES
La [Commission mixte du Grand Conseil](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1940)

2° Notabilités du Sud

M. Ardin, président du Grand Conseil, président de la Commission permanente du Grand Conseil (Section Sud), président de la Chambre de Commerce de Saïgon, est désigné comme président de la section Commission mixte du Grand Conseil.

Cochinchine
Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1941)

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage, qui sera célébré en la cathédrale de Saïgon, le 30 janvier, à 17 heures 30, de M. Kurt Maurice Steiner, fondé de pouvoirs de la Société des imprimeries et librairies indochinoises, avec M^{lle} Andre Noyé, fille de M^{lle} et M. Antoine Noyé, [professeur technique](#), chevalier de la Légion d'honneur*.

Aux futurs époux nous adressons nos souhaits les meilleurs d'heureuse union et aux parents nos sincères compliments.

Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 février 1941)

Avant hier matin eut lieu devant une nombreuse assistance le mariage de M^{lle} André Noyé, fille de M^{me} et M. Noyé, professeur à l'École des mécaniciens*, avec M. Kurt Steiner, fondé de pouvoirs des Librairies et Imprimeries d'Indochine.

³ Article communiqué par Alain Warmé.

Les témoins étaient M. Ardin, pour le marié, M. Cazenave, pour la jeune épouse.
Nous adressons nos sincères félicitations aux parents, nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

FÊTE NATIONALE DU TRAVAIL ET DE LA CONCORDE SOCIALE
Le 1^{er} mai 1941 à Saïgon

Une cérémonie solennelle à la Chambre d'agriculture
(*L'Écho annamite*, 2 mai 1941)

.....
Et la réunion prit fin par la remise de diverses décorations, dont nous donnons ci-dessous les noms des bénéficiaires, lesquels reçurent aussi, chacun, une photo du chef de l'État Français :

Ouvriers d'industrie

10^o Truong van-Tu, 30 ans de service, typographe à la Société des Imprimeries et Librairies Indochinoises.

DANS LA SALLE DES PAS PERDUS
DE L'HOTEL DE VILLE DE SAIGON
Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

Ardin [Hippolyte], président de la Chambre de commerce de Saïgon ;

Communiqué
(*La Dépêche d'Indochine*, 1^{er} juin 1942)

SAIGON, 30 mai. — M. Ardin, directeur de la maison Ardin, Import-Export, a été arrêté et inculpé le 21 mai de faux en écritures de commerce et usage de faux consistant en la fabrication de fausses factures émanant de ses fournisseurs habituels et en la production des dites pièces fausses auprès de la Fédération des Importateurs pour justifier le montant de ses importations antérieures et obtenir par ce moyen des licences d'importation supérieures à celles qu'il pouvait légalement obtenir.

M. Ardin a été placé sous mandat de dépôt.

M^e Dubreuilh a été chargé de sa défense. Arip.

(*L'Écho annamite*, 24 juin 1942)

Nous apprenons que le juge d'instruction chargé l'affaire Ardin vient, par ordonnance rendue samedi 20 courant, de déclarer établi contre lui le fait d'avoir commis 43 faux en écriture de commerce et d'en avoir fait usage.

La procédure va donc incessamment passer devant la Chambre des mises en accusation et l'affaire sera vraisemblablement jugée à la session de la Cour criminelle qui s'ouvrira fin juillet.

(L'Écho annamite, 26 août 1942)

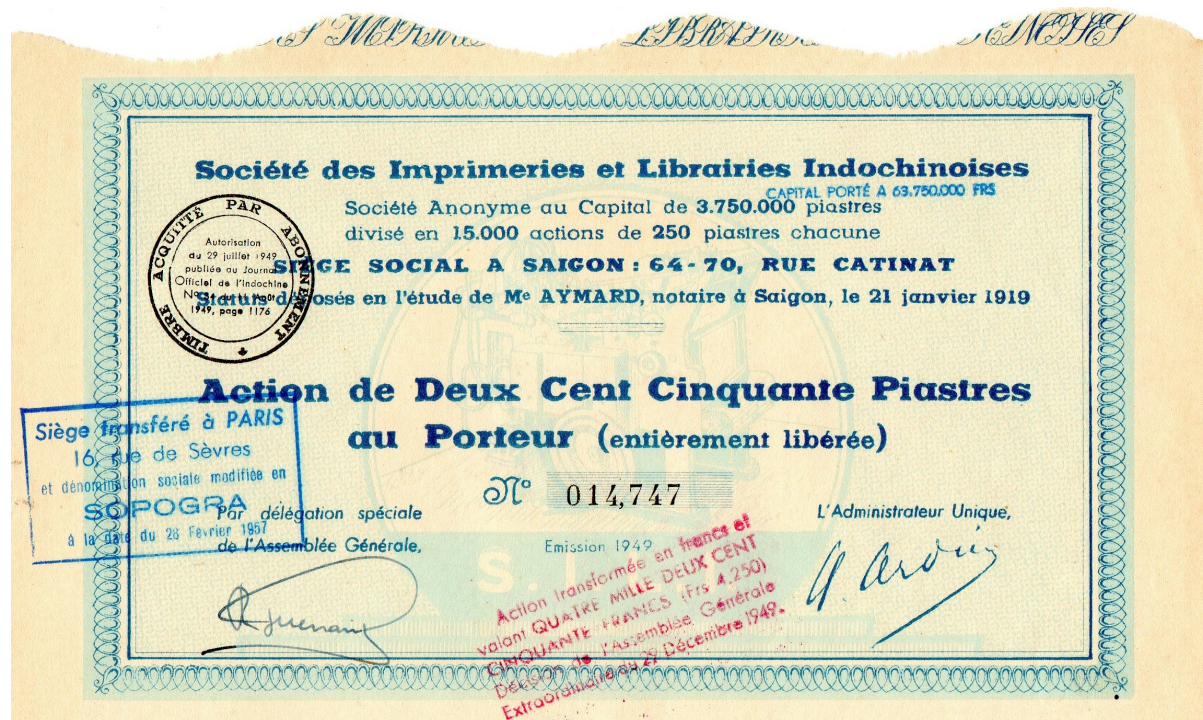
Le tome troisième des *Paroles du Maréchal*, qui groupe tous les discours et messages du chef de l'État du 31 août 1941 au 10 mai 1942, est en vente chez Portail et chez Ardin au prix de 0 p. 30.

Institut indochinois pour l'étude de l'homme
(L'Écho annamite, 30 mars 1944)

Hanoï, 25 mars (Ofi). — L'Institut indochinois pour l'étude de l'homme s'est réuni à l'Institut anatomique le 21 mars 1944 à 20 h. 30 sous la présidence de M. Georges Coedès.

M. Levy présente un volume intitulé « Voiliers d'Indochine », par J. B. Piétri, qui vient d'être publié à la Société des Imprimeries et librairies indochinoises à Saïgon, par les soins de l'Inspection générale des pêches de l'Indochine.

M. Levy signale le grand intérêt que présente au point de vue ethnographique cet ouvrage où sont énumérés les divers types de bâtiments que l'on trouve en Indochine qui est le point de rencontre de deux modes de construire différents, hindou et chinois.



Coll. Xavier Lavocat

SOCIÉTÉ DES IMPRIMERIES ET LIBRAIRIES DE L'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 3.750.000 piastres

divisé en 15.000 actions de 250 piastres chacune

CAPITAL PORTÉ À 63.750.000 fr.

Timbre acquitté par abonnement

Autorisation du 29 juillet 1949 publiée au
Journal officiel de l'Indochine, n° du 11 août 1949, p. 1.176

Siège social à Saïgon : 64-70, rue Catinat
Statuts déposés en l'étude de M^e Aymard, notaire à Saïgon, le 21 janvier 1919
ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE PIASTRES
AU PORTEUR
Émission 1949

Action transformée en francs et valant QUATRE MILLE DEUX
CENT CINQUANTE FRANCS (fr. 4.250)
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 29 décembre 1949.

Siège transféré à Paris,
16, rue de Sèvres
et dénomination sociale modifiée en
SOPOGRA
à la date du 28 février 1957

Par délégation de l'assemblée générale (à gauche) : ?
L'administrateur unique (à droite) : Ardin

Mariages
(*Le Journal de Saïgon*, 5 mars 1946)

Du 2 mars 1946, entre : M. Trichet Jean, directeur de l'Imprimerie Ardin, et
M^{lle} Chauvin Violette-Louise.

AEC 1951

1. — COMMERÇANTS

SAIGON

C. Ardin [SILI — Sté des imprimeries et librairies de l'Indochine, 64-70, rue Catinat][v.
pub.], 64, r. Catinat. — Librairie, papeterie.

Publicité

IMPRIMERIE LE-VAN-TAN

TYPO — LITHO — OFFSET

===== SAIGON =====

Anciennement Imprimerie S.I.L.I. - C. ARDIN — 49 - 59, Rue Amiral-Dupré — Tél. : 21.874

===== HANOI =====

132 - 136, Rue du Coton — Tél. : 112

(*Tropiques*, mai 1952)
IMPRIMERIE LE-VAN-TAN
Saïgon, 49-59, rue Amiral-Dupré
Hanoi, 132-136, rue du Coton

Publicité in *Indochine Sud-Est asiatique*, septembre 1952 :

S^{te} des Imprimeries & Librairies Indochinoises

SILLI

MAISON C. ARDIN - FONDÉE EN 1868



64-70, RUE CATINAT - SAIGON - Téléph. 20.345 - 21.889

PAPETERIES DU MARAIS

ARCHES
JOHANNOT

Éts OGÉ & GAUGER

ENCREs D'IMPRIMERIE
PATES A ROULEAUX HEUER

RONEO

MEUBLES DE BUREAU
DUPLICATEURS

RADIGUER & C^{ie}

FONDERIE CASLON
CARACTÈRES,
MATÉRIEL D'IMPRIMERIE

DIAZOLUX

PAPIERS HÉLIOGRAPHIQUES

1957 (28 février) : Siège transféré à Paris, 16, rue de Sèvres
Dénomination sociale modifiée en SOPOGRA

Who's who européen, 1967 :

KROPFF Georges Claude. Chirurgien et professeur d'université. Né à Saigon (Vietnam), le 16.8.1913. F. : d'André, architecte, fonctionnaire aux Travaux publics, et de Gabrielle Ardin [sœur d'Hippolyte]. M. : le 18.3.1944, à Paris avec Colette Viel. Enf. : Marie-Caroline, Sophie et Adelaïde. Asc. : Ardin, prés. Chambre de comm. Saigon. Ét. : Univ. Paris. Gr. univ. Dr en médecine. Carr. : externe, puis interne de Hôpitaux Paris, chef de clin. Fac. de méd Paris et chef de Trav. Fac. de médecine Nantes, chargé de cours, assist. et chir. des Hôpitaux Nantes. P.i. : « Intubation dans le cancer de l'adrophage », « Tube en matière plastique », film au Festival internat, du film à Turin en 1957, « Perforation des ulcères de l'estomac », « Pancréatites aiguës ». Décor. : cr. de guerre G. M. II (citation du rég.). Membre: Stade fr., Golf de Nantes. Récr. : chasse et golf. A. priv. et prof. : 7, rue des Cadenins, Nantes, France.
